

DELIBERATION n° CS 08 12 25
Séance du 9 Décembre 2025ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Procuration : 0

Absent : 6

Date de la convocation

Le 25/11/2025

Date d'affichage

Le Mardi 9 Décembre 2025 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Didier DUPONT, M. Jacques MORLAN, M. Jacques FAUBEC, M. Roger COMBRES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation :

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Patrick DUBOSC, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, Mme Céline SALLES

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2026, du budget annexe assainissement.

Le budget annexe assainissement s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 226 000 euros
- Recettes : 226 000 euros

Section d'Investissement

- Dépenses : 25 000 euros
- Recettes : 25 000 euros

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget annexe assainissement 2026 ci-annexé

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.